

## Relevé de décisions du Conseil communautaire du 24 avril 2017.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Madame Michèle LAGACHERIE suppléant de Monsieur David CABLAT, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : M. René GOMEZ, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES

Absents : Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Yannick VERNIERES

### Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président – Depuis le Conseil communautaire du 20 février 2017.

*Le Conseil prend acte des décisions suivantes :*

N°	Décisions diverses prises par le Président	Date
D2017-3	Prêt Crédit Agricole du Languedoc pour les investissements du budget principal 2017 - Montant du prêt 1 100 000€	01/03/17
D2017-4	Prêt Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon pour les investissements du budget principal 2017 - Montant du prêt 1 100 000€	01/03/17
D2017-5	Prêt Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon pour le financement de l'avance sur recettes des investissements du budget principal 2017 - Montant du prêt relais 750 000€	01/03/17
D2017-6	Prêt Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon pour le financement des investissements 2017/2018 du budget annexe ZAC La Croix Gignac - Montant du prêt 900 000€	07/03/2017
D2017-7	Délégation de signature à Monsieur Philippe SALASC, vice-président délégué à l'économie.	13/03/2017

#### Marchés à procédure adaptée > à 4 000€ HT - Bons de commande février/mars 2017

Date	N° commande	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TTC	Article	Budget	Service
15/02/2017	BC17-216	Borne TOTEM 46	ALKEV LBM (34090)	11 191,00 €	13 429,20 €	2183	BP	SI
28/02/2017	BC17-269	Carburant	Ramond (34700)	10 190,00 €	12 228,00 €	60622	BA SOM	SOM

#### MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE > à 4 000€ HT ATTRIBUES APRES CONSULTATION EN FEVRIER/MARS 2017

Budget	N°	Objet	Prestataires (CP)	Montants HT	Montants TTC	Date
Annexe SOM	2016-341	Fourniture de sacs compostables destinés à la collecte sélective des bio-déchets. Lot n° 01 - Sacs compostables de 20 litres	JEMACO (16480)	mini 150 000 SACS / maxi 300 000 SACS		11-mars-17
Annexe SOM	2016-341	Fourniture de sacs compostables destinés à la collecte sélective des bio-déchets. Lot n° 02 - Sacs compostables de 110 litres	JEMACO (16480)	mini 5 000 SACS / maxi 10 000 SACS		11-mars-17
Annexe SOM	2016-342	Fourniture d'un véhicule léger à motorisation électrique	DIFFUSION AUTOMOBILE CLERMONTAISE (34800)	12 543,26 €	16 251,36 €	22-févr.-17
Principal	2016-348	Communication de la Foire Expo 2017	BIOTOPE (34150)	3 550,00 €	4 260,00 €	22-févr.-17

Rapport I.2 : Remplacement de représentants de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs - Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de désigner Madame Roxane MARC en qualité de suppléante
- de désigner Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire
- de désigner Monsieur Jean-Pierre PECHIN en qualité de suppléant
- de désigner Madame Annie LEROY en qualité de titulaire

pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal sur les sièges le nécessitant ; le reste de la liste demeurant inchangé.

Il s'ensuit la liste présentée ci-après :

- 1 - Monsieur Philippe MACHETEL en qualité de titulaire et Madame Marie-Françoise NACHEZ en qualité de suppléante,
- 2 - Monsieur Claude CARCELLER en qualité de titulaire et Madame Roxane MARC en qualité de suppléante,
- 3 - Monsieur Philippe SALASC en qualité de titulaire et Madame Nicole MORERE en qualité de suppléante,
- 4 - Monsieur Stéphane SIMON en qualité de titulaire et Monsieur Christian VILOING en qualité de suppléant,
- 5 - Monsieur Guy-Charles AGUILAR en qualité de titulaire et Madame Chantal COMBACAL en qualité de suppléante,
- 6 - Madame Marie-Hélène SANCHEZ en qualité de titulaire et Monsieur Marcel CHRISTOL en qualité de suppléant,
- 7 - Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre PECHIN en qualité de suppléant,
- 8 - Madame Isabelle ALIAGA en qualité de titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,
- 9 - Madame Agnès CONSTANT en qualité de titulaire et Madame Marie-Agnès SIBERTIN BLANC en qualité de suppléante,
- 10 - Monsieur Louis VILLARET en qualité de titulaire et Madame Florence QUINONERO en qualité de suppléant,
- 11 - Monsieur David CABLAT en qualité de titulaire et Monsieur Bernard GOUZIN en qualité de suppléant,
- 12 - Madame en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de suppléant,
- 13 - Madame Martine BONNET en qualité de titulaire et Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant,
- 14 - Monsieur Georges PIERRUGUES en qualité de titulaire et Monsieur Michel SAINTPIERRE en qualité de suppléant,
- 15 - Madame Béatrice FERNANDO en qualité de titulaire et Monsieur Jacky GALABRUN en qualité de suppléant,
- 16 - Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Monsieur Maurice DEJEAN en qualité de suppléant,
- 17 - Monsieur Grégory BRO en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Luc DARMANIN en qualité de suppléant.

**Rapport 1.3** : Remplacement de représentants de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs - Mission Locale des Jeunes (MLJ).

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de désigner Madame Annie LEROY en qualité de titulaire
- de désigner Madame Josette CUTANDA en qualité de suppléante
- de désigner Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire
- de désigner Madame Roxane MARC en qualité de suppléante
- de désigner Madame Florence QUINONERO en qualité de suppléante

pour représenter la Communauté de communes au sein de la Mission Locale des Jeunes ; le reste de la liste demeurant inchangé.

Il s'ensuit la liste présentée ci-après :

- 1 - Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI en qualité de titulaire et Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant,
- 2 - Monsieur Claude CARCELLER en qualité de titulaire et Monsieur Maurice DEJEAN en qualité de suppléant,
- 3 - Madame Annie LEROY en qualité de titulaire et Madame Josette CUTANDA en qualité de suppléante,
- 4 - Madame Amélie MATEO en qualité de titulaire et Monsieur Jacky GALABRUN en qualité de suppléant,
- 5 - Monsieur Gérard CABELLO en qualité de titulaire et Madame Martine BONNET en qualité de suppléante,
- 6 - Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire et Madame Chantal COMBACAL en qualité de suppléante,
- 7 - Madame Nicole MORERE en qualité de titulaire et Madame Roxane MARC en qualité de suppléante,
- 8 - Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Madame Florence QUINONERO en qualité de suppléante.

**Rapport 1.4** : Remplacement de représentants de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs - Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de désigner Madame Véronique NEIL en qualité de suppléante de Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI
- pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité local pour le logement autonome des jeunes ; le reste de la liste demeurant inchangé.

Il s'ensuit la liste présentée ci-après :

- 1 - Madame Amélie MATEO en qualité de titulaire et Madame Nicole MORERE en qualité de suppléante,
- 2 - Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI en qualité de titulaire et Madame Véronique NEIL en qualité de suppléante.

**Rapport 1.5** : Remplacement de représentants de la communauté de communes au sein des organismes extérieurs - Syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL).

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de désigner Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault ; le reste de la liste demeurant inchangé.

Il s'ensuit la liste présentée ci-après :

- 1-Monsieur Michel SAINTPIERRE en tant que titulaire et Monsieur David CABLAT en qualité de suppléant,
- 2-Monsieur Jean-François SOTO en tant que titulaire et Madame Florence QUINONERO en qualité de suppléante,
- 3-Monsieur Philippe SALASC en tant que titulaire et Madame Agnès CONSTANT en qualité de suppléante,
- 4-Madame Béatrice FERNANDO en tant que titulaire et Monsieur Gérard CABELLO en qualité de suppléant,
- 5-Monsieur Claude CARCELLER en tant que titulaire et Monsieur Gregory BRO en qualité de suppléant,
- 6-Monsieur Jacky GALABRUN en tant que titulaire et Monsieur Georges PIERRUGUES en qualité de suppléant,
- 7- Jean-Pierre GABAUDAN en tant que titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,
- 8-Monsieur Louis VILLARET en tant que titulaire et Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de suppléant.

Rapport 1.6 : Remplacements au sein des Commissions thématiques intercommunales.

***Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,***

- d'approuver la modification des commissions thématiques suivantes conformément aux candidatures présentées :

- |                                      |                              |
|--------------------------------------|------------------------------|
| * Commission Aménagement de l'espace | * Finances                   |
| - Madame Olga ZIVKOVIC               | - Monsieur Gérard LABOUAL    |
|                                      | - Monsieur Jean-Luc BESSODES |

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| * Environnement              | * Communication        |
| - Monsieur Yannick VERNIERES | - Madame Chantal DUMAS |

- |                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| * Commission Développement économique | * Petite-enfance      |
| - Monsieur Jean-Pierre PECHIN         | - Monsieur René GARRO |

- \* Culture  
- Monsieur Jacques BESSIERE

Rapport 1.7 : Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Renouvellement intégral.

***Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,***

- que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat,  
- de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

- |                                  |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------|
| * Membres titulaires             | * Membres suppléants :          |
| 1. Monsieur Jean-François SOTO   | 1. Monsieur Jean-Claude CROS    |
| 2. Monsieur Philippe SALASC      | 2. Madame Agnès CONSTANT        |
| 3. Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN | 3. Monsieur Guy-Charles AGUILAR |
| 4. Monsieur Bernard GOUZIN       | 4. Monsieur Grégory BRO         |
| 5. Monsieur Georges PIERRUGUES   | 5. Monsieur Gérard CABELLO      |

Rapport 1.8 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

***Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,***

- d'adopter la proposition du Président qui est de créer les emplois suivants :

**Filière technique :**

1 poste d'ingénieur principal à temps complet

1 poste d'adjoint technique à temps complet

**Filière administrative :**

1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 17.5/35

4 postes d'adjoint administratif à temps complet

**Filière animation :**

1 poste d'animateur principal à temps complet,

- de modifier ainsi le tableau des effectifs,  
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Environnement**

Rapport 2.1 : Territoire à énergie positive pour la croissance verte du Pays Cœur d'Hérault - Convention particulière d'appui financier.

***Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,***

- d'approuver les termes du projet de convention particulière d'appui financier pour le territoire à énergie positive pour la croissance verte du Pays Cœur d'Hérault,  
- de valider les actions qui concernent la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à savoir la n°3 « Arbre solaire de Cosmo », la n°4 « Fournitures de matériel de géolocalisation et de suivi des véhicules de collectes des déchets ménagers » et la n°5 « Acquisition d'un véhicule électrique » et d'autoriser le Président à concrétiser ces actions et notamment à réaliser les démarches administratives de mobilisation des aides financières,  
- d'autoriser Madame Agnès CONSTANT, en tant qu'élue référente porteuse de la démarche pour la communauté de communes, à signer ladite convention.

## Rapport 2.2 : Compétences Eau et Assainissement - Choix du mode de gestion.

### *Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de se prononcer favorablement sur la dissolution du SMEAPSL au 1er janvier 2018 ;
- d'autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue de dissoudre ledit syndicat ;
- de se prononcer favorablement sur un mode de gestion mixte des services publics de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2018 conformément au tableau ci-dessous :

Communes	APRES TRANSFERT		
	Compétence Eau Potable	Compétence Assainissement Collectif	Compétence Assainissement Non Collectif
Aniane	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Arboras	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Argelliers	DSP intercommunale Echéance au 31/12/2024	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Aumelas	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Bélarça	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale
La Boissière	DSP intercommunale Echéance au 31/12/2021	DSP intercommunale Echéance au 31/12/2021	Régie intercommunale
Campagnan	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Gignac	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Jonquières	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Lagamas	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Montarnaud	DSP intercommunale Echéance au 31/12/2024	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Montpeyroux	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Le Pouget	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Plaisan	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Popian	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Pouzols	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Puéchabon	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Puilacher	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-André-de-Sangonis	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-Bauzille-de-la-Sylve	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-Guilhem-le-Désert	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-Guiraud	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-Jean-de-Fos	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-Pargoire	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-Paul-et-Valmalle	DSP intercommunale Echéance au 31/12/2024	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Saint-Saturnin-de-Lucian	Régie intercommunale	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Tressan	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale
Vendémian	Régie Syndicat SIEVH	Régie intercommunale	Régie intercommunale

- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

## **Finances /marchés comptabilité**

Rapport 3.1 : Création d'un budget annexe rattaché au budget principal - Création du budget annexe "Eau potable régie" assujetti à la TVA.

### *Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de créer un budget annexe pour le service public « Eau Potable Régie » assujetti à la TVA rattaché au budget principal de la communauté de communes au 01/01/2018.

Rapport 3.2 : Création d'un budget annexe rattaché au budget principal. - Création du budget annexe "Assainissement collectif régie" - Assujettissement à TVA

### *Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de créer un budget annexe pour le service public « Assainissement collectif Régie » rattaché au budget principal de la communauté de communes au 01/01/2018,
- de solliciter l'assujettissement à la TVA du budget annexe pour le service public « Assainissement collectif Régie » rattaché au budget principal de la communauté de communes.

Rapport 3.3 : Création d'un budget annexe rattaché au budget principal. - Création du budget annexe "Eau potable DSP".

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de créer un budget annexe pour le service public « Eau Potable DSP » rattaché au budget principal de la communauté de communes au 01/01/2018.

Rapport 3.4 : Création d'un budget annexe rattaché au budget principal. - Création du budget annexe "Assainissement collectif DSP".

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de créer un budget annexe pour le service public « Assainissement collectif DSP » rattaché au budget principal de la communauté de communes au 01/01/2018.

Rapport 3.5 : Acquisition à titre gratuit de deux bungalows de l'OTI St Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Gestion de l'inventaire du budget principal.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit des deux modules de l'Office de Tourisme Intercommunal St Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault au profit de la Communauté de communes vallée de l'Hérault ;  
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

### Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Evaluation du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat RENOVISSIME - Demande de financements.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de se prononcer favorablement sur la mise en place d'une évaluation du suivi-animation du PIG RENOVISSIME 2012-2017,  
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

<b>Communauté de Communes Vallée de l'Hérault</b>					
<b>Plan de financement prévisionnel EVALUATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOVISSIME</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
POSTES	MONTANT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Mission d'évaluation	35 000,00 €		ANAH	17 500,00 €	50%
			PART FINANCEURS	17 500,00 €	50%
			PART CCVH	17 500,00 €	50%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>35 000,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>35 000,00 €</b>	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ANAH ou tout autre financeur (public ou privé) pour la demande de subvention, dans la limite de 80% de financement,  
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel,  
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

### Développement économique

Rapport 5.1 : Création de la Boutique Paysanne "Escale Locale" à Gignac - Demande de subvention.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de verser à l'association « Escale locale » une subvention d'aide à l'investissement d'un montant de 5000 € destinée à financer l'aménagement et l'équipement de la boutique à implanter sur Cosmo à Gignac,  
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.2 : Participation aux évènements viticoles 2017.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de verser une subvention de 2 500 € au syndicat des vignerons de Montpeyrroux pour l'organisation de la manifestation « Toutes caves ouvertes » programmée le 16 avril 2017 sur la commune de Montpeyrroux,
- de verser une subvention de 3 000€ pour l'association du Festival des vins d'Aniane pour l'organisation du 17ème Festival des vins d'Aniane programmé du 21 au 23 juillet 2017,
- de verser une subvention de 500 € à l'association « Les lundis vignerons » pour l'organisation de leurs manifestations oenotouristiques 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes aux versements de ces subventions.

Rapport 5.3 : Subvention développement économique - Projet « Enquête d'emplètes » porté par l'association GIGNACTION.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- de verser à l'association « GIGNACTION » une subvention d'un montant de 2 000 € destinée à financer l'opération « Enquête d'emplètes »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## Enfance / jeunesse

Rapport 6.1 : Construction d'une annexe afin d'améliorer les conditions d'accueil de la structure petite-enfance "Les Calinous" à Gignac - Modification du plan de financement.

*Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- d'approuver le projet de plan de financement modifié ci-dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Modification et ajustement du plan de financement prévisionnel CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU MULTI- ACCUEIL LES CALINOUS – GIGNAC					
POSTES	DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Maîtrise d'œuvre	25 700 €	9%	Conseil Départemental <i>(acquis)</i>	100 000 €	33,90%
Etudes complémentaires	4 300 €	1%	Caisse d'Allocations Familiales	118 400 €	40,14%
			Etat-DETR	17 600 €	5,97%
Travaux (estimation esquisse)	218 000 €	74%			
Locaux extérieurs (estimation esquisse)	25 000 €	8%			
Aménagements complémentaires	15 000 €	5%			
Mobilier	7 000 €	2%			
			PART FINANCEURS	236 000 €	80%
			PART CCVH	59 000 €	20%
<b>TOTAL HT</b>	<b>295 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>295 000 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>354 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>354 000 €</b>	<b>100%</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental de l'Hérault et l'Etat ou tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

## **Questions diverses**

**Rapport 1** : Motion pour la préservation de la ressource en eau du bassin de la Vallée de l'Hérault

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'alerter les autorités sur le risque qu'engendreraient de nouveaux prélèvements d'eau sur le fleuve Hérault,
- de demander la réunion en urgence de la Commission Locale de l'Eau (CLE).


**Rapport 2** : Motion de soutien pour la demande de classement en état de catastrophe naturelle et de calamités agricoles des communes touchées par le gel de leurs vignobles les 20 et 21 avril 2017 dans le canton de Gignac.

**Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'exprimer aux vignerons touchés sa plus grande attention à leurs difficultés et sa solidarité,
- d'appuyer la demande de classement en état de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat, Préfecture et Ministère de l'Agriculture, des communes du canton de Gignac sinistrées par le gel du vignoble,
- de saisir la Région Occitanie et le Conseil départemental de l'Hérault pour la mise en place un dispositif de soutien aux vignerons impactés.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 24 avril 2017 comporte 7 pages.

Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 26 avril et le 26 juin 2017.

Le Président  
  
Louis VILLARET

**Les délibérations sont consultables sur notre site internet [www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr) ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.**

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cd-rom.